

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY,
MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT, Théo MORILLON

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Excusé : M. Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Nathalie CHANTEREAU à Mme Stéphanie LACOSTE,
Mme Laurence LANCERON à M. Patrick LAFARGE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
- Recrutement d'une secrétaire de mairie en CDD de 3 mois,
- Point sur les locations de la salle des fêtes,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Pierre LEVEQUE est nommé secrétaire de séance.

3 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac

Monsieur le Maire explique au conseil que la communauté d'agglomération de Grand Cognac a mis à jour ses statuts afin qu'ils soient en cohérence avec les évolutions règlementaires et les actions menées par Grand Cognac. Il rappelle que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer pour entériner ces modifications. Les modifications concernent notamment les compétences Eau et Assainissement qui sont passées de Optionnelles à Obligatoires. La compétence Gestion des eaux pluviales est également devenue une compétence obligatoire.

Madame DAUNAS interroge Monsieur le Maire sur l'avancée du projet de réfection des lagunes.

Monsieur le Maire explique qu'une grande partie du réseau d'assainissement est à refaire car trop vieux. A la dernière réunion en 2020, l'agglo de Grand cognac avait indiqué ne pas vouloir refaire la lagune sur le site existant qui n'est plus adapté au dimensionnement nécessaire. Ils recherchaient donc un terrain qui pourrait accueillir les 2 lagunes. Le budget nécessaire pour le projet présenté était alors très conséquent. Depuis, Grand Cognac ne communique plus sur le sujet.

Le conseil approuve la modification des statuts à l'unanimité des présents, 11 pour.

4 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / 5 - Recrutement d'un agent administratif à temps complet en CDD de 3 mois

Suite au départ d'une des secrétaires, Monsieur le Maire propose de recruter une secrétaire en accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une première durée de 3 mois, qui pourra être renouvelé 3 mois, puis 6 mois.

Monsieur VERGER explique que la commission Personnel s'est réunie pour recevoir plusieurs candidats ; une personne a été retenue, elle débiterait le 3 octobre 2022.

Le Conseil Municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents, 11 pour.

6 – Point sur les locations de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que des nuisances sonores ont été constatées à la salle des fêtes. Les gendarmes se sont déplacés à plusieurs reprises. Il propose d'installer un système pour limiter le bruit des sonos et laisse la parole à Monsieur LEVEQUE.

Monsieur LEVEQUE explique avoir rencontré un électricien qui lui a présenté un dispositif permettant de couper l'alimentation des prises en cas de dépassement d'un certain niveau sonore. Après plusieurs alertes électriques (microcoupure), le courant se couperait si le niveau sonore n'était pas baissé.

Le devis est en cours d'élaboration ; le conseil va étudier le projet pour le budget 2023.

Monsieur le Maire explique que la municipalité n'est pas là pour empêcher les gens de s'amuser mais il déplore le manque de respect des règles de la part des locataires. Ces abus engendrent des conséquences notamment financières pour la commune, qui, pour pallier à ce manque de respect, doit réfléchir à mettre en place des systèmes qui ont un cout pour la municipalité. Si les gens étaient raisonnables, cette dépense serait évitée pour la commune.

Monsieur le Maire explique avoir également constaté des dégradations dans la salle des fêtes. Il précise que des accidents peuvent certes arriver à n'importe qui. Mais il déplore le comportement des locataires qui nient ou n'admettent pas leur responsabilité dans les dégradations constatées.

7 - Informations et questions diverses

- Travaux voirie :
 - o à VILLENEUVE : les travaux sont finis. Un problème de canalisation d'eau a été constaté après les travaux, peut-être dû aux vibrations des machines.
 - o à CHASSORS, les travaux sont également finis.
 - o à LUCHAC les travaux devraient commencer avant la fin de l'année. La RD sera fermée partiellement ou complètement en fonction de l'avancée du chantier. L'ADA va mettre en place une déviation.
- Urbanisme : Lotissement route de Sigogne, 2 arbres devront être arrachés, l'élagage ne sera pas suffisant. Les travaux commenceraient le 15 octobre.
- Sinistre Mairie : suite à l'orage du 20 juin une partie du préau entre la mairie et la salle des fêtes avait été arrachée. L'assurance va prendre en charge une partie des réparations à hauteur de 6000 €.
- Plainte d'administrés route du Cluzeau : plusieurs habitants de VILLENEUVE se plaignent du manque de respect des priorités sur la route du Cluzeau au carrefour avec la rue du cotreau. Le Stop n'est pas respecté, ni la priorité à droite. Monsieur le Maire propose que la commission voirie étudie le problème. Plusieurs solutions sont possibles notamment un plateau surélevé. Monsieur AUMONT signale que beaucoup de tracteurs empruntent cette route et qu'il faudra raisonner en conséquence. Une fois de plus Monsieur le Maire déplore que le manque de respect des gens entrainera pour la municipalité un cout pour la sécurité de tous.
- Ecole : la rentrée s'est faite avec 66 élèves. Après la rentrée, 3 enfants sont partis dans le privé. A ce jour l'effectif est de 63 élèves.
- Le dispositif Micro Folies s'installe à CHASSORS à la salle des six chemins du mercredi 21 au vendredi 30 septembre 2022. Une inauguration aura lieu mardi 20 septembre à 18h30. L'école sera prioritaire sur le choix des créneaux. Des flyers seront distribués à l'école et dans les villages. L'entrée est gratuite, ouverte à tous, même hors commune.
- Le tracteur en panne depuis plusieurs semaines est quasiment réparé ; cout total des réparations : 10 000 €.
- Le repas du CCAS aura lieu le 5 novembre à 12 H.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2022/027	Modification des statuts de Grand Cognac Communauté d'agglomération	Approuvée
2022/028	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	Approuvée
2022/029	Recrutement d'une secrétaire de mairie en CDD de 3 mois renouvelable	Approuvée